

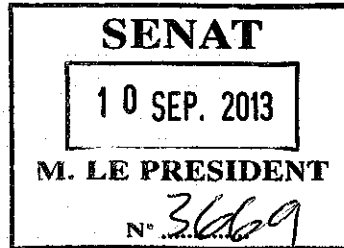


ministère
éducation
nationale



Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre



Paris, le 09 SEP. 2013

Monsieur le Président,

C'est avec tout l'intérêt qu'il mérite que j'ai pris connaissance du courrier de l'association « Enseignement public et informatique » concernant l'enseignement de l'informatique.

Je tiens tout d'abord à vous assurer de la priorité que j'accorde au déploiement du numérique à l'école.

L'école est en effet au cœur des défis que les technologies numériques posent à notre société. Plus fondamentalement, le numérique modifie profondément notre relation au savoir, à la connaissance et interroge, par là-même, la place et le rôle de l'institution scolaire. Elle doit non seulement former les élèves à maîtriser les outils qu'ils utilisent chaque jour dans leurs études et leurs loisirs, mais aussi, et surtout, préparer le futur citoyen à vivre et à travailler dans une société dont l'environnement technologique est amené à évoluer de plus en plus rapidement.

Les enseignants et les personnels d'encadrement doivent être formés au numérique. C'est pourquoi, cette formation fera partie intégrante des enseignements dispensés au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui ouvriront leurs portes dès la rentrée 2013.

Pour accompagner la montée en puissance du numérique dans nos écoles, nous pouvons déjà nous appuyer sur des personnels motivés et formés comme les enseignants titulaires de la certification informatique et internet niveau 2 enseignants (C2i2e) et les assistants d'éducation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) qui sont exclusivement dédiés au numérique.

.../...

Monsieur Jean-Pierre BEL
Président du Sénat
Sénateur de l'Ariège
Sénat
75291 PARIS CEDEX 06

BDC/2013010286/DI/TP
V/L du 30/05/2013/

Parallèlement, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit l'instauration d'un service public numérique éducatif qui permettra d'enrichir l'offre de services et de contenus pédagogiques ainsi que les enseignements dispensés dans l'établissement mais aussi en dehors.

Il faut enfin soutenir les nombreuses collectivités territoriales qui ont déjà investi dans le domaine du numérique et qui souhaitent poursuivre et renforcer leurs efforts. A travers ce partenariat, l'État se doit aussi de s'assurer de l'égal accès des territoires au numérique et tout particulièrement dans les écoles.

Déployer le numérique à l'école passe également par la mise à disposition des services numériques permettant de prolonger les enseignements dispensés en classe et de faciliter la mise en œuvre d'une aide personnalisée pour les élèves.

Ainsi, à titre d'exemple, dès la rentrée 2013, un service de soutien scolaire en ligne (en français, mathématiques et anglais) sera proposé à 30 000 élèves en difficulté dans les établissements de l'éducation prioritaire. Une offre de contenus et de services numériques visant à favoriser l'apprentissage de l'anglais dans le premier degré, appelé « English for Schools » sera également disponible dès la rentrée 2013.

Je souhaite aussi souligner qu'une attention particulière est portée à l'accessibilité de ce service pour les élèves en situation de handicap.

Enfin, comme le Président de la République s'y était engagé, l'option informatique et sciences du numérique (ISN) sera généralisée à l'ensemble des terminales des séries du baccalauréat général et technologique à la rentrée 2014.

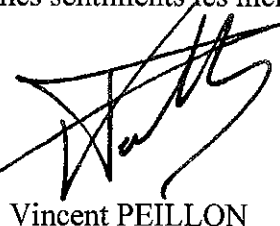
Comme le signale l'association d'enseignement public et informatique (EPI), l'option ISN nécessite que les professeurs chargés de l'enseigner soient spécifiquement formés ou que leur qualification soit validée comme c'est actuellement le cas pour l'option de spécialité en série scientifique. Un processus de certification est actuellement à l'étude afin de disposer d'enseignants qualifiés pour les autres sections de terminale de l'enseignement général et technologique.

Par ailleurs, le conseil supérieur des programmes, qui sera prochainement installé comme le prévoit la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, étudiera la question de l'enseignement de l'informatique et des sciences du numérique aux autres niveaux d'enseignement.

Rentrer dans l'ère du numérique est bien sûr un projet pour l'école, c'est également un projet de société que nous portons ensemble car si l'école doit être le lieu où les valeurs se transmettent, c'est aussi celui où l'avenir s'invente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amitié,



Vincent PEILLON